

## MAIRIE D'AVRESSIEUX

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

(Convocation du 5 janvier 2023)

Absent excusé : M. BERTHOLIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

Vu le code général du CGCT et les articles L2121-23 et R2121-9, considérant qu'il est nécessaire de faire approuver la séance du conseil municipal du 28 novembre 2022, le conseil municipal décide de l'approuver.

#### DM AFIN DE SOLDER LES FACTURES DE L'EXERCICE 2022

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de solder les factures de l'exercice 2022 au chapitre 65.

Il propose les mouvements suivants

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux		1 020.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 020.00 €</b>
D 6512 : Droits d'utilisation – informatique en nuage		70.00 €
D 65548 : Autres contributions		100.00 €
D 65738 : Autres organismes publics		50.00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		800.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 020.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir discuté, accepte les mouvements proposés.

#### DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION PERMETTANT A LA CUMA DU PALUEL A UTILISER LE FORAGE DE LA PISCINE

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de la CUMA du PALUEL concernant l'utilisation du forage de la piscine afin de pouvoir irriguer les cultures durant les périodes de sécheresse.

M. le Maire explique que si le conseil municipal est d'accord pour la mise en place du forage, il est important de rédiger une convention au nom de la CUMA du PALUEL et d'y préciser les règles de partage de ce captage le cas échéant.

Le conseil municipal après en avoir discuté autorise M. le Maire à signer une convention autorisant l'utilisation du forage de la piscine.

## **DEMANDE SPECIFIQUE EN URBANISME**

M. le Maire explique au conseil municipal que la Mairie a reçu une demande d'urbanisme pour la pose d'un container marine en guise d'abri de jardin. Il souhaite avoir l'avis du conseil municipal même si, dans un premier temps, ce projet ne respecte pas le règlement de la zone.

Le conseil municipal après avoir échangé, estime que les containers sont assimilés à des mobil home, et ne sont donc pas autorisés sur la commune.

## **POINT MAM**

M. le Maire fait un point sur la réunion qui a eu lieu le 15 décembre avec l'architecte.

Le projet présenté lors de la réunion va au-delà de la demande en terme de superficie et donc au-delà en terme de budget.

Il faut travailler avec les assistantes maternelles positionnées sur le projet afin de ramener la surface à 160m<sup>2</sup> et que le budget initial soit maintenu à 6% près.

Le projet et les plans ont été soumis à la PMI qui a fait un retour par mail le 9 janvier. M. le Maire demande à ce que ce mail soit envoyé au cabinet Ankha afin qu'il en prenne compte pour la prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Bâtiment périscolaire : M. le Maire explique qu'il y a un problème d'étanchéité au niveau du toit du bâtiment. L'entreprise a été contactée en lettre recommandée mais à ce jour pas de retour.

La société SOCOTEC a également relevé une « anomalie » au niveau de la rampe PMR.

M. Carli VITO souhaite faire une animation dans la salle polyvalente, il souhaite organiser un après-midi dansant et demande si il peut bénéficier exceptionnellement d'un tarif pour la location de la salle car il s'agit d'une expérience. Afin d'aider M. VITO à la mise en place de son animation, le conseil municipal accepte de lui faire bénéficier du tarif association de la commune soit 80 €, si il associe à son animation une association de la commune.

M. le Maire présente le nouveau flyer du syclum qui sera distribué en boîte aux lettres dans le courant du deuxième semestre. Il explique qu'un bac jaune sera mis à disposition de chaque foyer, il n'y aura plus d'apport volontaire sauf pour le verre et les cartons. Tous les emballages pourront être recyclés. Les collectes se feront une semaine sur deux pour le recyclage et une semaine sur deux pour les déchets alimentaires (en alternance)

Il explique également que la taxe d'ordure ménagère devrait augmenter d'au moins 7 %.

Florent BRET fait un rapport sur la dernière réunion du SIEGA. Il explique qu'afin de payer les travaux de reprise des effluents de St Béron, la suppression des stations de Domessin et Pont de Beauvoisin, il devrait y avoir une augmentation du tarif entre 5 et 10%. Cette hausse n'a pas été votée à ce jour. Pour des raisons professionnelles, il demande si une personne du conseil peut le remplacer aux réunions. M. le Maire lui suggère de voir avec les suppléants lorsqu'il reçoit les convocations.

Planning de la salle des fêtes. Mise en place du planning des élus en fonction des locations de la salle des fêtes jusqu'au mois de mars.

M. le Maire demande à ce que soit renouvelé le petit matériel d'entretien : il faudrait racheter deux petits balais, deux gros balais, des éponges, un sceau, une dizaine de plateaux...

Olivier WALLE présente le devis de Villeton qui s'élève à 500€ afin de changer le caoutchouc de la lame à neige (déneigement). Le conseil municipal est d'accord.

M. le Maire rappelle les obligations des communes quant aux animaux errants, la commune va se renseigner auprès d'associations afin de mettre en place une convention fourrière. Il rappelle qu'il serait bien d'évoquer les réglementations de détention des animaux (identification,...) sur le site et le bulletin.

Prochaine réunion : lundi 20 février 2023 à 20h30

Fin de séance 22h30

Le Maire  
Paul REGALLET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marie-d'Avril, Savoie. The seal features a central emblem with a building and a star, surrounded by the text 'MARIE D'AVRIL' at the top and 'SAVOIE' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending to the right.

Le Secrétaire de séance  
Marie-Laure BAILLY

A handwritten signature in black ink, reading 'Bailly', is written in a cursive style.

